Nations Unies A/70/742/Add.14

Assemblée générale

Distr. générale
2 mai 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Point 166 de l'ordre du jour
Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité

Exécution du budget d'appui au Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 et projet du budget du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2014/15	489 968 100
Dépenses de 2014/15	485 888 700
Solde inutilisé de 2014/15	4 079 400
Crédit ouvert pour 2015/16	513 428 300
Montant estimatif des dépenses de 2015/16[a]	513 427 600
Montant estimatif du solde inutilisé de 2015/16[a]	700
Projet de budget du Secrétaire général pour 2016/17	583 376 100
Recommandation du Comité consultatif pour 2016/17	578 200 800

[a] Montant estimatif au 29 février 2016.

16-04800 (F) 040516 050516

Merci de recycler

I. Introduction

1. **Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires formule aux paragraphes 35, 37, 39, 40, 43, 45, 47, 48, 57, 59 et 65 du présent rapport des recommandations qui aboutiraient à réduire de 5 175 300 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/773).** On trouvera dans les paragraphes qui suivent les recommandations et observations que le Comité a jugé utile de faire sur certaines questions.

2. Au cours de son examen du financement du BANUS, le Comité consultatif a eu des entretiens avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni un complément d'information et des éclaircissements et lui ont fait parvenir des réponses écrites en date du 27 avril 2016. La liste des documents qu'il a examinés ou consultés figure à la fin du présent rapport. Les observations et recommandations détaillées du Comité consultatif sur les constatations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 et sur les questions relatives aux opérations de maintien de la paix en général se trouvent dans les rapports correspondants du Comité consultatif (voir A/70/803 et A/70/742, respectivement).

Contexte

3. Dans plusieurs résolutions, le Conseil de sécurité a pris des décisions concernant la création et les mandats du BANUS. Il a notamment :

a) Créé le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) pour fournir un appui logistique à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) [résolution 1863 (2009)];

b) Créé à échéance du 3 juin 2013 la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) en tant que mission des Nations Unies structurellement intégrée basée à Mogadiscio [résolution 2102 (2013)]; et décidé que l'UNSOA devrait être intégré dans la nouvelle mission [résolution 2093 (2013)];

c) Décidé que le Bureau d'appui appuierait les unités de l'armée nationale somalienne déployées sur le front en leur fournissant des rations alimentaires, de l'eau, du carburant, des moyens de transport, des tentes et des moyens d'évacuation sanitaire intrathéâtre, à titre exceptionnel, pour les opérations menées conjointement par l'armée nationale somalienne et l'AMISOM, l'appui étant financé par un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies [résolution 2124 (2013)]; et

d) Décidé, compte tenu de l'élargissement de la mission de l'UNSOA depuis sa création en 2009, que celui-ci serait rebaptisé Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) (et serait chargé de fournir un appui à l'AMISOM, à la MANUSOM et à l'armée nationale somalienne lors des opérations menées conjointement avec l'AMISOM) [résolution 2245 (2015)].

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015

4. Par sa résolution 68/298, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 489 968 100 dollars bruts (485 482 000 dollars nets) pour financer le fonctionnement de l'UNSOA au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015. Ce montant a été mis en recouvrement auprès des États Membres. Les dépenses ont totalisé 485 888 700 dollars pour l'exercice considéré, soit un taux d'exécution de 99,2 %, avec un solde inutilisé de 4 079 400 dollars bruts, soit 0,8 %.

5. Une analyse des écarts figure à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget (A/70/587). Le solde inutilisé de 4 079 400 dollars nets tient principalement à la diminution des dépenses au titre a) du personnel en tenue (2 557 700 dollars), due principalement à un nombre moins élevé que prévu de soldats dont il a fallu assurer la relève, au retard pris dans la révision du contrat relatif aux rations et à la réduction des effectifs de police, ramenés de 260 à 120 policiers pour augmenter d'autant ceux des unités de police constituées; et b) du personnel civil (2 242 900 dollars), due principalement aux taux de vacance de postes supérieurs aux prévisions. Ces dépenses moins élevées que prévu ont été en partie contrebalancées par une augmentation de 721 200 dollars des dépenses opérationnelles, due principalement au déploiement de deux avions supplémentaires et à l'augmentation de la consommation de carburant qui en a découlé (A/70/587, résumé).

6. Les observations du Comité consultatif sur les informations relatives aux différents objets de dépense présentées dans le rapport sur l'exécution du budget (A/70/587) sont reproduites, selon qu'il convient, dans la section IV ci-après, consacrée à l'examen du projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/773)..

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

7. Le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2016, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer l'UNSOA depuis sa création s'établissait à 2 610 917 000 dollars. Les paiements reçus à cette date s'élevaient à 2 471 457 000 dollars, le montant restant dû étant donc de 139 460 000 dollars. Au 7 mars 2016, le solde de trésorerie du Bureau était de 156 747 000 dollars, dont 119 434 000 dollars de réserve de trésorerie correspondant à trois mois de dépenses et 37 312 000 d'autres disponibilités.

8. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 29 février 2016, les chiffres concernant le déploiement des effectifs de l'UNSOA s'établissaient comme suit :

	Effectif autorisé[a]	*Effectif déployé*	*Taux de vacance (pourcentage)*
Contingents de l'AMISOM	21 586	21 326	1,2
Police de l'AMISOM	120	110	8,3
Unités de police constituées de l'AMISOM	420	280	33,3
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	278	244	12,2
Personnel recruté sur le plan national	197	167	15,2
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	3	3	--
Volontaires des Nations Unies	18	15	16,7

[a] Niveau le plus élevé de l'exercice.

9. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses pour l'exercice allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016, le Comité consultatif, ayant demandé des précisions, a été informé qu'au 29 février 2016 les dépenses de l'exercice s'élevaient à 367 029 800 dollars, soit 72 % des crédits ouverts. À la fin de l'exercice en cours, le montant estimatif total des dépenses devrait atteindre 513 427 600 dollars, pour un crédit ouvert de 513 428 300 dollars, ce qui laisserait un solde inutilisé de 700 dollars.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017

A. Mandat et résultats attendus

10. La dernière prorogation en date du mandat du Bureau d'appui, jusqu'au 30 mai 2016, a été autorisée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2232 (2015), dans laquelle ce dernier est convenu avec le Secrétaire général que les conditions nécessaires au déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie ne seraient pas réunies avant la fin de 2016 au plus tôt; a décidé d'autoriser les États membres de l'Union africaine à proroger jusqu'au 30 mai 2016 le déploiement de l'AMISOM; et a prié le Secrétaire général de maintenir le dispositif d'appui logistique à l'AMISOM.

11. Dans la résolution 2232 (2015) également, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de procéder, en consultation avec toutes les parties prenantes, à un examen stratégique de l'UNSOA, y compris un examen approfondi de l'appui fourni à l'AMISOM par tous les partenaires. Les conclusions de cet examen figurent dans une lettre adressée au Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2015/762). Dans sa résolution 2245 (2015), le Conseil a souligné le rôle et l'importance d'une plateforme d'appui souple, efficace, rationnelle et responsable en tant que levier stratégique de l'action menée en Somalie et décidé que le Bureau serait rebaptisé Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) (voir aussi par. 3 d) ci-dessus).

12. Le Secrétaire général indique que l'examen stratégique a mis en lumière le fait que l'UNSOA n'avait pas réussi à répondre pleinement aux demandes qui lui étaient adressées, notamment par incapacité de fournir des biens et services dans des délais courts ou sur des sites reculés. Au cours de l'année à venir, le BANUS s'emploiera donc à surmonter ces difficultés par les moyens suivants : a) introduction des notions de chaîne d'approvisionnement et de prestation de services; b) mise en œuvre des recommandations issues de l'examen stratégique; et c) proposition d'accroissement de la composante civile (A/70/773, par. 17).

13. On trouvera aux paragraphes 6 à 40 du projet de budget pour l'exercice 2016/17 (A/70/773) des précisions sur les hypothèses budgétaires du BANUS et les activités d'appui à la Mission. Il y est indiqué que le BANUS continuera d'apporter un appui à l'AMISOM par l'intermédiaire des postes de commandement de secteur et de grands sites tels que ceux de Mogadiscio, Kismaayo, Baidoa, Belet Weyne, Jowhar et Baledogle. Le Bureau, sous protection armée, sera chargé d'assurer la livraison des produits par les grands axes d'approvisionnement jusqu'aux centres de secteur et postes de commandement de bataillon, à charge pour l'AMISOM de prendre la relève à partir de ces sites en utilisant ses propres moyens de livraison. Le BANUS continuera d'appliquer la même notion de faible empreinte en utilisant une combinaison de modalités de prestation de services faisant intervenir du personnel mobile, des fournisseurs privés et des soldats de l'AMISOM pour la prestation de services sur les théâtres d'opérations (ibid., par. 15,16 et 18).

B. Coopération et partenariats régionaux de la Mission

14. On trouvera aux paragraphes 41 à 46 du projet de budget des informations concernant la coopération et les partenariats régionaux et la coordination avec l'équipe de pays. Il est indiqué que le BANUS continuera de mettre l'accent sur le développement de ses consultations avec la Commission de l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Il continuera également de coopérer avec le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et le Bureau central d'achat d'Entebbe pour ce qui est des mouvements et des services administratifs. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) bénéficiera de la présence du BANUS à la Base d'appui de Mombasa. Le Centre de services régional d'Entebbe continuera d'apporter à ses missions clientes un appui régional dans les domaines suivants : entrées en fonctions et cessations de service, prestations et états de paie, règlement des sommes dues aux fournisseurs, voyages et autres avantages du personnel, traitement des demandes de remboursement, services de caisse, formation et services de conférence, transports et contrôle des mouvements et services informatiques.

C. Ressources nécessaires

15. Les prévisions de dépenses du BANUS pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 se montent à 583 376 100 dollars, soit 69 947 800 dollars (13,6 %) de plus en chiffres bruts que le crédit de 513 428 300 dollars ouvert pour l'exercice 2015/16. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le projet de budget pour 2016/17 faisait apparaître une augmentation de 71 954 700 dollars, soit 14 %, si l'on exclut le montant de 2 006 900 dollars pour

les 13 postes approuvés pour le BANUS pour l'exercice 2015/16 concernant le Centre de services régional d'Entebbe[1].

16. L'augmentation des ressources jugées nécessaires pour 2016/17 se constate dans les trois grandes rubriques du budget : a) militaires et personnel de police (34 millions de dollars, soit 29 %); b) personnel civil (6,3 millions de dollars, soit 11,6 %); et c) dépenses opérationnelles (29,7 millions de dollars, soit 8,7 %). Une analyse des variations pour l'exercice 2016/17 figure à la section III du projet de budget du Secrétaire général (A/70/773).

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	*Effectif approuvé 2015/16*[a]	*Effectif proposé 2016/17*	*Variation*
Contingents de l'AMISOM	21 586	21 586	–
Police de l'AMISOM	120	120	–
Unités de police constituées de l'AMISOM	420	420	–
Total	**22 126**	**22 126**	**–**

[a] Niveau le plus élevé de l'exercice.

17. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel militaire et du personnel de police pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 s'élève à 151 141 400 dollars, soit une augmentation de 34 001 800 dollars, ou 29 %, par rapport à l'exercice précédent. Le coefficient délais de déploiement appliqué à ces prévisions est de 5 % pour les contingents de l'AMISOM et la police de l'AMISOM, et de 10 % pour les unités de police constituées de l'AMISOM.

18. Cette augmentation de 34 millions de dollars proposée pour 2016/17 porte principalement sur les rubriques suivantes (A/70/773, par. 221 et 223) :

a) Les rations (17,4 millions de dollars), du fait de la modification du contrat avec le prestataire de services extérieurs, qui confère à ce dernier un plus grand rôle dans la livraison de rations aux états-majors de bataillon et aux centres de secteur (voir par. 19 à 22 ci-après);

b) Le matériel appartenant aux contingents (soutien logistique autonome) (15 millions de dollars), en application de la résolution 2245 (2015) du Conseil de sécurité, par laquelle le BANUS a été chargé de rembourser aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police cinq catégories de dépenses au titre du soutien logistique autonome, à savoir : tentes, moyens d'information et de communications, restauration, fournitures d'hygiène et de nettoyage, mobilier et articles de papeterie (voir par. 23 et 24 ci-après);

c) Le matériel appartenant aux contingents (matériel majeur) (1,8 million de dollars), en application du nouveau mémorandum d'accord signé avec un pays fournisseur de contingents.

[1] Pour l'exercice 2016/17, ces ressources sont indiquées dans le projet de budget pour le Centre de services régional, conformément à la résolution 69/307 de l'Assemblée générale.

Modification du contrat pour la fourniture de rations

19. En ce qui concerne l'augmentation proposée de 17,4 millions de dollars (16,8 millions de dollars au titre des contingents et 600 000 dollars au titre des unités de police constituées) du fait de la modification du contrat pour la fourniture de rations, le Comité consultatif a été informé, après avoir demandé des précisions, que en vertu du contrat initial, le sous-traitant devait seulement livrer les rations aux unités de l'AMISOM qui se trouvaient dans un rayon de 15 kilomètres autour de l'aéroport de Mogadiscio et que, au-delà, la livraison était assurée par le BANUS. Après modification du contrat, le sous-traitant serait chargé de livrer les rations aux états-majors de bataillon et de secteur, et assumerait les risques et responsabilités afférentes aux rations, notamment la qualité de la nourriture, la sécurité et la couverture d'assurance jusqu'au point de livraison (où le transfert de propriété des rations aurait lieu). Le Comité a également été informé que le sous-traitant disposait des capacités nécessaires en termes d'installations et d'équipement, de moyens de transport et de personnel qualifié pour maintenir le niveau de qualité, de sécurité et de prestation de service globale. De plus, si le BANUS devait reproduire ces services à cette échelle, il lui faudrait plusieurs hélicoptères supplémentaires, des équipages, du personnel d'aviation, du personnel de contrôle des mouvements, du matériel de manutention, et assumer les frais de manutention au sol.

20. Suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, préalablement à la modification du contrat, le BANUS avait effectué une analyse coût-avantage dont l'axe était plutôt la recherche d'avantages pour le BANUS et d'améliorations pour le service fourni à son client, l'AMISOM, plutôt que la réalisation d'économies. Celles qui avaient pu être identifiées consistaient en une réduction des dépenses liées à la sous-traitance des services logistiques et en d'importantes économies sur les coûts du transport aérien des rations à la charge du BANUS. Ayant demandé des précisions supplémentaires, le Comité consultatif a été informé que des économies de 5 948 776 dollars seraient réalisées sur l'exercice 2016/17 par rapport à l'exercice précédent (voir tableau 1). **Le Comité consultatif note qu'il n'est pas certain que les économies correspondantes aient bien été prises en compte dans le projet de budget, à l'exception de la réduction des ressources demandées pour le fret et les dépenses connexes au titre des fournitures, services et matériel divers. Il demande qu'un supplément d'information en la matière soit communiqué à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le projet de budget du BANUS.**

Tableau 1
Comparaison entre les coûts établis sur la base du contrat pour la fourniture de rations modifié (période 2016/17) et les coûts de la prestation de service assurée par le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (période 2015/16)

(En dollars des États-Unis)

	2015/16 (a)	*2016/17 (b)*	*Économies (a)–(b)*
Coûts du fret maritime (à l'exclusion des rations)	3 967 275,00	3 875 162,00	92 113,00
Coûts annuels de location de matériel de manutention	–	526 800,00	(526 800,00)
Dépenses de sécurité et protection des navires	660 000,00	–	660 000,00
Coûts afférents à des cargaisons hétérogènes	798 470,00	–	798 470,00
Coûts d'exploitation normale des navires	40 800,00	–	40 800,00
Coûts des convois routiers (à l'exclusion des rations)	3 206 400,00	918 000,00	2 288 400,00
Livraisons commerciales entrantes	6 347 397,00	3 745 315,00	2 602 082,00
Transport intérieur (au Kenya par la route, et depuis/vers la Somalie)	2 620 223,00	2 581 320,00	38 903,00
Coûts de l'acheminement par voie aérienne	1 154 808,00	–	1 154 808,00
Contrat de fourniture de personnel	1 500 576,00	1 500 576,00	–
Matériel appartenant aux Nations Unies	–	1 200 000,00	(1 200 000,00)
Total	**20 295 949,00**	**14 347 173,00**	**5 948 776,00**

21. En outre, des informations contradictoires ont été communiquées au Comité consultatif au sujet des tâches assumées par le BANUS et le sous-traitant. Le Comité a été informé que, s'agissant du transport des rations, le contrat prévoyait que le BANUS avait toute liberté dans le choix des moyens aériens à utiliser et qu'il pouvait, pour tout acheminement, décider s'il valait mieux utiliser ceux du sous-traitant ou les siens propres. Le BANUS pourrait donc utiliser ses moyens aériens si les éléments logistiques dont il disposait permettaient d'assurer que la qualité globale des rations ne soit pas compromise. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'il n'y aurait pas de recouvrement soit des dépenses de sécurité soit des coûts d'utilisation des moyens aériens du BANUS si celui-ci décidait d'utiliser ses propres moyens. Suite à sa demande d'éclaircissements, le Comité a été informé que, si, pour une raison quelconque, le sous-traitant utilisait les moyens aériens du BANUS pour le transport des rations jusqu'aux sites spécifiés dans le contrat, les dépenses connexes seraient remboursées par le sous-traitant. Il convient toutefois de noter que le BANUS payait toujours au sous-traitant les frais de transport stipulés dans le contrat.

22. **Compte tenu du rôle accru que le sous-traitant est amené à jouer dans la livraison des rations et l'augmentation sensible des coûts découlant de l'avenant au contrat, le Comité consultatif veut espérer que le contrat modifié comporte des clauses prévoyant le recouvrement des coûts si le sous-traitant ne peut s'acquitter de son obligation de livraison et doit faire appel aux moyens aériens du BANUS.**

Remboursements au titre du soutien logistique autonome

23. Une dépense estimée à 15 millions de dollars (14,1 millions de dollars au titre des contingents et 0,9 million de dollars au titre des unités de police constituées) est prévue en 2016/17 pour les remboursements au titre du soutien logistique autonome, qui jusqu'à présent ne figurait pas dans les budgets du BANUS. Le Secrétaire général indique que, dans sa résolution 2245 (2015), le Conseil de sécurité a levé les restrictions et que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police qui sont disposés et aptes à fournir des services de soutien logistique autonome seront directement remboursés (y compris du matériel de campement en cas de déploiement tactique) (A/70/773, par. 32). Ayant demandé des explications, le Comité consultatif a été informé que le montant net de l'incidence financière des remboursements au titre du soutien logistique autonome serait de 7 053 500 dollars, tel que résumé dans le tableau 2.

Tableau 2
Remboursements au titre du soutien logistique autonome comparé à ce que fournit le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie/poste	*Prévision de dépenses 2016/17*	*Changement par rapport aux budgets précédents*
Remboursements au titre du soutien logistique autonome aux contingents de l'AMISOM	14 127,0	Augmentation
Remboursements au titre du soutien logistique autonome aux unités de police constituées de l'AMISOM	916,2	Augmentation
Fournitures d'hygiène et de nettoyage déjà achetées et livrées directement par le BANUS	2 237,4	Diminution
Pièces de matériel de transmissions déjà achetées et livrées directement par le BANUS	2 254,8	Diminution
Matériel de technologie de l'information déjà acheté et livré directement par le BANUS	3 497,5	Diminution
Changement net	**7 053,5**	**Augmentation**

24. Ayant demandé des éclaircissements, le Comité consultatif a été informé que la différence de 7 millions de dollars entre le montant de 15 millions de dollars proposé et les 8 millions de dollars de matériel acheté et fourni par le BANUS s'expliquait principalement par le fait que, les années précédentes, le BANUS n'avait pas été en mesure d'assurer pleinement les prestations de services à tous les lieux où opérait l'AMISOM, surtout les endroits reculés, pour diverses raisons telles que l'absence de sécurité et la pénurie de moyens. **Le Comité consultatif note que l'augmentation des dépenses liées aux remboursements au titre du soutien logistique autonome pour 2016/17 est insuffisamment justifiée, et demande qu'un supplément d'informations en la matière soit communiqué à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le projet de budget du BANUS.**

25. **Le Comité consultatif recommande l'approbation des crédits demandés au titre des militaires et du personnel de police.**

2. Personnel civil

Catégorie	*Effectif approuvé pour 2015/16*	*Effectif proposé pour 2016/17*	*Variation*
Personnel recruté sur le plan international	273	400	127
Personnel recruté sur le plan national[a]	189	200	11
Emplois de temporaire	3	–	(3)
Volontaires des Nations Unies	18	21	3
Personnel fourni par des gouvernements	–	6	6
Total	**483**	**627**	**144**

[a] Administrateurs et agents des services généraux soumis à recrutement national.

26. Le montant des ressources prévues au titre du personnel civil pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 s'élève à 60 642 600 dollars, soit une augmentation de 6 291 400 dollars, ou 11,6 %, par rapport à l'exercice précédent.

27. Le montant prévu au titre du personnel civil tient compte d'un taux de vacance de postes de 25 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 21 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, de 17 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, de 10 % pour les Volontaires des Nations Unies et de 15 % pour le personnel fourni par les gouvernements (A/70/773, par. 212 et tableau). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le taux de vacance de postes projeté de 25 % pour le personnel recruté sur le plan international tenait compte du délai de recrutement pour les postes supplémentaires proposés qui ont été budgétisés pour six mois en 2016/17 (50 %) (voir aussi par. 28 ci-après).

28. Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, les effectifs proposés représentent une augmentation de 144 postes et emplois de temporaire (124 postes soumis à recrutement international, 11 postes soumis à recrutement national, 3 emplois de Volontaires des Nations Unies et 6 postes de membres du personnel fourni par les gouvernements)[2]. Le Secrétaire général indique que les postes supplémentaires proposés seront créés dans les principaux domaines où des failles importantes ont été repérées, tels qu'énumérés au paragraphe 62 du projet de budget (A/70/773). On trouvera une description détaillée des modifications proposées dans la section I.E du projet de budget et un récapitulatif des modifications proposées concernant les effectifs est présenté à l'annexe I du présent rapport. Les 144 nouveaux postes et emplois de temporaire proposés se répartissent comme suit (ibid., par. 224, 225, 227 et 228) :

a) Cent vingt-quatre postes soumis à recrutement international (1 poste de Sous-Secrétaire général, 1 D-1, 10 P-5, 29 P-4, 42 P-3 et 41 postes d'agent du Service mobile) et 3 emplois de temporaire transformés en postes permanents (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3);

b) Onze postes soumis à recrutement national (6 administrateurs et 5 agents des services généraux);

[2] Si l'on exclut les 13 postes prévus au budget pour 2015/16 qui représentaient la contribution du BANUS, en tant que client, au Centre de services régional d'Entebbe (voir par. 15 ci-dessus).

c) Six membres du personnel fourni par les gouvernements.

29. Après avoir demandé des explications, le Comité consultatif a été informé que les 144 nouveaux postes proposés permettraient de satisfaire pleinement les besoins tels qu'ils ressortaient de l'examen des effectifs et qu'aucune autre création de poste découlant de l'examen n'était prévue pour la période 2017/18. Le Comité a également été informé que l'examen stratégique n'avait pas chiffré avec précision les besoins en effectifs et que, dans sa lettre (S/2015/762), le Secrétaire général avait informé le Conseil de sécurité qu'il avait l'intention de présenter des propositions à l'Assemblée générale visant à renforcer significativement le tableau d'effectifs du BANUS sur la base des conclusions de l'étude des besoins en personnel civil réalisée (voir par. 11 ci-dessus).

30. La nouvelle structure proposée par le Secrétaire général comprend : a) le Bureau du Sous-Secrétaire général (avec la création du Bureau, dirigé par un Sous-Secrétaire général et doté de personnel) (voir par. 32 ci-après); b) le Bureau du Directeur de l'appui à la mission, en tant que pilier central; c) le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement, avec la création d'un poste de chef de pilier (D-1); et d) le pilier Services (A/70/773, par. 49).

31. Il est également indiqué dans le projet de budget que, vu l'accent qui est mis, dans les conclusions de l'examen stratégique, sur le fait de s'assurer que la Somalie reste la principale base opérationnelle, Nairobi demeurant une base simplement administrative, on s'est efforcé de concentrer progressivement davantage d'activités en Somalie, compte tenu des contraintes liées à la sécurité, à la logistique, notamment aux logements du personnel à Mogadiscio, et aux installations dans les secteurs concernés qui respectent les normes minimales de sécurité opérationnelle et les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile (ibid., par. 63). À sa demande, le Comité consultatif a reçu le tableau 3, qui montre la répartition des nouveaux postes et emplois de temporaire proposés entre la Somalie (Mogadiscio et les secteurs) et le Kenya (Nairobi et Mombasa). **Le Comité consultatif note que sur un total de 138 nouveaux postes, il est proposé d'en établir 31 (soit 23 %) au Kenya, malgré les efforts pour concentrer les activités en Somalie.**

Tableau 3
Répartition des 138 nouveaux postes et emplois de temporaire (à l'exclusion des six membres du personnel fournis par des gouvernements)

	Bureau du Sous-Secrétaire général	*Bureau du Directeur de l'appui à la mission*	*Pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement*	*Pilier Services*	**Total**
Éthiopie	1	–	–	–	**1**
Somalie	12	47	9	38	**106**
Kenya	–	6	24	1	**31**
Total	**13**	**53**	**33**	**39**	**138**

Bureau du Sous-Secrétaire général

32. Le Secrétaire général propose de créer un Bureau du Sous-Secrétaire général doté de 24 postes par création et transfert de postes (A/70/773, tableau 4), comme suit :

a) Création de 13 postes pour les unités ci-après :

i) Équipe de collaborateurs immédiats du Sous-Secrétaire général (1 Sous-Secrétaire général, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 agents du Service mobile);

ii) Équipe déontologie et discipline (1 P-4, 1 agent du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national);

iii) Groupe des relations et de la coordination avec l'extérieur (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3);

b) Transfert de 11 postes (voir l'annexe I du présent rapport).

Équipe de collaborateurs immédiats du Sous-Secrétaire général

33. Il est proposé de créer les sept postes suivants dans un nouveau Bureau du Sous-Secrétaire général : un poste de sous-secrétaire général, un poste d'assistant spécial (P-5), un poste d'administrateur de programmes chargé de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme (P-4), deux postes de spécialiste des droits de l'homme (P-3) et deux postes d'assistant administratif (agents du Service mobile). Selon le Secrétaire général, le Bureau du Sous-Secrétaire général serait chargé de gérer les relations stratégiques avec les entités clientes et les partenaires, de mobiliser des ressources supplémentaires aux fins de l'exécution du mandat et de rendre compte de l'utilisation de ces ressources. Ses attributions seraient principalement celles qui relevaient auparavant du Directeur du BANUS, mais des crédits seraient demandés pour financer des services de protection rapprochée en rapport avec la classe et les fonctions de sous-secrétaire général (six agents de protection rapprochée (agents du Service mobile), voir le par. 45 ci-après) (A/70/773, par. 68).

34. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la haute direction du BANUS comprenait actuellement un Directeur (D-2) (officiellement transféré à Mogadiscio le 1er juillet 2013), un Directeur adjoint (D-1) (réaffecté à Mogadiscio en novembre 2015) et un Chef de l'appui pour la Somalie (D-1) (réaffecté à Mogadiscio au dernier trimestre de 2012). Le Comité a demandé des informations sur le nombre de jours passés à Mogadiscio par les dirigeants du BANUS pendant les trois années se terminant au 29 février 2016. Il retient de ces informations que le Directeur (D-2), qui est le Chef de la Mission, n'a passé que 134 jours à Mogadiscio entre mars 2014 et février 2015, puisqu'il a été également affecté à la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola d'octobre 2014 à février 2015 (il a été absent de la Mission pendant une période de plus de quatre mois). Le Directeur adjoint (D-1) n'y a passé que 72 et 90 jours respectivement pendant les périodes de 12 mois allant de mars 2014 à février 2015 et de mars 2015 à février 2016. Le Chef de l'appui pour la Somalie (D-1) y a passé 247 jours et 211 jours pendant les mêmes périodes. **Le Comité consultatif note avec inquiétude ces longues absences des dirigeants et le déficit de direction qui en est résulté. Le Comité considère qu'une présence assidue en Somalie des**

dirigeants actuels de la Mission est indispensable si l'on veut renforcer la direction du BANUS.

35. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 2245 (2015), le Conseil de sécurité a souligné qu'il fallait renforcer les fonctions de direction au sein du BANUS; que la direction du BANUS devrait être basée à Mogadiscio; et que le Chef du BANUS rendrait compte au Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MANUSOM de l'exécution du mandat du BANUS, et au Conseil de sécurité par l'intermédiaire du Représentant spécial du Secrétaire général. **Le Comité consultatif est conscient du rôle important que joue le BANUS en fournissant un appui logistique à l'AMISOM, à la MANUSOM et à l'Armée nationale somalienne, ainsi que de la nécessité de renforcer les fonctions de direction au sein du BANUS. Le Comité n'a cependant pas trouvé convaincantes les raisons qui lui ont été données pour justifier la création d'un poste de Sous-secrétaire général compte tenu du mandat du BANUS. Le Comité recommande donc de ne créer ni le poste de sous-secrétaire général proposé au titre du bureau du sous-secrétaire général, ni le poste d'assistant spécial (P-5) ni les deux postes d'assistant administratif (agents du Service mobile). Les autres objets de dépense correspondants devraient être ajustés en conséquence.**

36. En ce qui concerne la proposition de créer un poste d'administrateur de programmes chargé de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme (P-4) et deux postes de spécialiste des droits de l'homme (P-3), il est dit dans le document de présentation du budget que la MANUSOM, par le biais de sa section des droits de l'homme, se chargerait d'effectuer le suivi, d'évaluer les risques et d'établir la chaîne de responsabilités de la Politique de diligence voulue pour le compte du BANUS, tandis que ce dernier lui fournirait les ressources nécessaires à ces activités et jouerait un rôle actif dans les mécanismes relatifs à cette politique. C'est pour cela que le budget propose de créer deux postes de spécialiste des droits de l'homme (P-3) qui seraient déployés au sein du Groupe des droits de l'homme et de la protection de la MANUSOM afin de renforcer le suivi et l'évaluation des risques dans le cadre de l'appui fourni par le BANUS (A/70/773, par. 70 à 72).

37. Le Comité consultatif rappelle que si le Conseil de sécurité a bien réaffirmé que le personnel du BANUS devait veiller à ce que l'appui direct à l'Armée nationale somalienne soit fourni dans le respect des dispositions de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, il a également souligné que tout appui fourni par le BANUS à l'AMISOM, à l'Armée nationale somalienne et à la police nationale somalienne devait respecter strictement les dispositions de cette politique de diligence voulue, sous la responsabilité générale du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MANUSOM, qui travaillerait à cet effet en étroite concertation avec le Représentant spécial de la Présidente de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie (résolution 2245 (2015) du Conseil de sécurité, par. 2 f) et 3). Le Comité consultatif rappelle également que parmi les priorités de la MANUSOM figurent l'exécution de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en Somalie et l'appui à fournir

aux institutions somaliennes chargées de la sécurité et à l'AMISOM[3]. **Le Comité consultatif considère que les attributions respectives du BANUS et de l'AMISOM dans ce domaine auraient pu être exposées plus clairement. Compte tenu des informations dont il dispose, le Comité recommande d'approuver la création d'un poste d'administrateur de programmes chargé de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme (P-4) qui sera placé dans le Bureau du Directeur, en accord avec la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 35 du présent rapport. En revanche, il recommande de ne pas créer les deux postes de spécialiste des droits de l'homme (P-3) proposés. Les autres objets de dépense correspondants devraient être ajustés en conséquence. Si le Secrétaire général devait décider qu'il faut renforcer le Groupe des droits de l'homme et de la protection de la MANUSOM, ce renforcement pourrait être examiné dans le contexte du budget de la MANUSOM.**

Groupe des relations et de la coordination avec l'extérieur

38. Il est proposé de créer un Groupe des relations et de la coordination avec l'extérieur attaché au Bureau du Sous-Secrétaire général. Il est également proposé d'assurer la dotation en personnel de ce groupe : a) en créant trois postes [un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) dont le titulaire assurerait la liaison avec le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, un poste d'administrateur chargé des rapports (P-4) et un poste de fonctionnaire du protocole (P-3)]; et b) en transférant quatre postes (1 P-5, 1 administrateur recruté sur le plan national, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national provenant du Bureau du Directeur/Équipe de collaborateurs directs du Directeur; et un P-4 provenant des Services de gestion stratégique/Section de la planification et des opérations) (A/70/773, par. 75 et tableau 4).

39. Il est dit dans le document de présentation du budget que le spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) chargé de la liaison relèverait du Chef du Groupe des relations et de la coordination avec l'extérieur et serait affecté à Addis-Abeba au sein du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Il assurerait une liaison essentielle entre le BANUS et l'Union africaine sur les questions intéressant l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies, le BANUS, l'AMISOM et les pays fournisseurs de contingents (ibid., par. 76). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il était ressorti de l'examen stratégique que l'absence de personnel du BANUS sur place pour communiquer directement avec l'Union africaine était en grande partie responsable de la perception parfois négative de la qualité de l'appui que fournissait. Le Comité a également été informé que, si le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine avait bien pour mandat de soutenir l'Union africaine dans sa planification et sa gestion de l'AMISOM, de son côté le BANUS était chargé d'un ensemble de questions complexes qui lui imposaient de disposer de compétences spécialisées ayant une connaissance approfondie des opérations présentes en Somalie. **Compte**

[3] En 2015, le Groupe des droits de l'homme et de la protection a dispensé une formation aux droits de l'homme à 232 militaires de l'AMISOM et effectué une évaluation des risques dans le cadre de l'application de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Pour 2016, il a prévu de tenir six réunions du groupe de travail commun ONU-AMISOM sur la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et quatre réunions de l'équipe spéciale sur cette politique (A/70/348/Add. 3, par. 90 et 113 et tableau 8. Réalisation escomptée d), produits (p. 58)).

tenu du mandat du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, le Comité consultatif recommande de ne pas créer au sein du BANUS un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) (chargé de liaison) qui serait déployé auprès du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba. Les autres objets de dépense correspondants devraient être ajustés en conséquence. Dans son rapport sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le Comité a recommandé de procéder à un examen de la dotation en personnel et des modalités de financement du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (A/70/837).

40. **De plus, et compte tenu de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 35 du présent rapport, le Comité consultatif recommande de ne pas créer le Groupe des relations et de la coordination avec l'extérieur proposé, de ne pas créer les deux nouveaux postes proposés (un poste d'administrateur chargé des rapports (P-4) et un poste de fonctionnaire du protocole (P-3)) et de ne pas transférer les quatre autres postes proposés (voir le paragraphe 38 b) ci-dessus). Les autres objets de dépense correspondants devraient être ajustés en conséquence. Le Comité consultatif considère également que le BANUS devrait examiner si les quatre postes dont le transfert est proposé pour l'exercice 2016/17 sont bien nécessaires et, si leurs fonctions ne sont pas requises, proposer leur suppression pour l'exercice 2017/18.**

Équipe déontologie et discipline

41. Il est proposé de créer une Équipe déontologie et discipline ainsi que deux postes de spécialiste de la déontologie et de la discipline (un administrateur P-4 et un administrateur recruté sur le plan national) et un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile). Il est également proposé que cette équipe soit intégrée dans le Bureau du Sous-Secrétaire général proposé (A/70/773, par. 74). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition de création d'une Équipe déontologie et discipline dotée de trois postes (1 P-4, 1** administrateur recruté sur le plan national **et 1 agent du Service mobile) et qui serait placée dans le Bureau du Directeur, compte tenu de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 35 du présent rapport.**

Groupe de l'informatique décisionnelle

42. Il est proposé de créer un Groupe de l'informatique décisionnelle dans le Bureau du Directeur de l'appui à la mission, de créer deux postes d'analyste de la gestion et des programmes (1 P-4 et 1 P-3) et de transférer deux postes (2 agents du Service mobile) provenant du Bureau du Directeur et des Services de gestion stratégique/ Planification et opérations. Selon le Secrétaire général, une récente enquête de satisfaction aurait révélé d'importantes lacunes sur le plan de la prévisibilité du soutien fourni par le BANUS à ses clients. Le Groupe de l'informatique décisionnelle assurerait une veille sur l'exécution des activités d'achat, la conformité de celles-ci avec les plans, le déroulement des opérations et l'utilisation des ressources correspondantes (A/70/773, tableau 5 et par. 89 et 90).

43. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le BANUS s'était rendu compte que, s'il consacrait beaucoup de temps et d'efforts à fournir l'appui attendu de lui, il ne disposait guère d'analyses approfondies de la cohérence et de l'efficacité de l'appui qu'il fournissait, d'où la nécessité pour lui de

pouvoir compter sur un Groupe de l'informatique décisionnelle. Selon le Secrétariat, un tel groupe remplirait une fonction essentielle en aidant la direction à prendre des décisions reposant sur de solides informations et analyses, et pourrait extraire des données utiles non seulement d'Umoja, mais encore de nombreux autres systèmes informatiques et de sources non-informatiques appartenant au BANUS ou à d'autres entités. **Si le Comité consultatif a effectivement souligné l'importance de mesurer les résultats et d'analyser l'efficacité et l'efficience de l'emploi des ressources disponibles, il considère en revanche que ces fonctions devraient être remplies par les unités et le personnel existants des missions. Le Comité consultatif recommande donc de ne pas créer de groupe de l'informatique décisionnelle, de ne pas créer les deux nouveaux postes proposés et de ne pas transférer les deux autres postes. Les autres objets de dépense correspondants devraient être ajustés en conséquence. Le Comité considère également que le BANUS devrait examiner si les deux postes dont le transfert est proposé pour l'exercice 2016/17 sont bien nécessaires et, si leurs fonctions ne sont pas requises, proposer leur suppression pour l'exercice 2017/18.**

Section de la sûreté et de la sécurité

44. Il est proposé 49 postes (1 P -4, 3 P -3, 26 agents du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national et 18 agents des Services généraux recrutés sur le plan national) pour la Section de la sûreté et de la sécurité, relevant du Bureau du Directeur de l'appui à la Mission, dont 39 provenant de la Section de la sûreté et de la sécurité de l'ancienne composante « Opérations d'appui pour la Somalie » (A/70/773, tableau 5 et par. 91 à 93). Il est proposé de créer 12 postes pour la période 2016/17, basés à Mogadiscio [1 chef de la sécurité (P-5) et 5 postes d'assistant à la sécurité (Service mobile), ainsi que 6 postes d'agent de protection rapprochée (Service mobile)], suite à la proposition de créer un poste de sous-secrétaire général pour diriger le BANUS. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les prévisions de dépenses pour les six agents de protection rapprochée (Service mobile) s'élevaient à 444 100 dollars pour 2016/17 (six mois nécessaires pour tenir compte des délais de recrutement).

45. Le Comité consultatif recommande d'approuver le poste proposé de chef de la sécurité (P-5) et les cinq postes d'assistant de sécurité (Service mobile). Toutefois, compte tenu de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 35 ci-dessus, il se prononce contre la création des six postes d'agent de protection rapprochée (Service mobile). Les autres objets de dépense correspondants devraient être ajustés en conséquence.

Section des ressources humaines

46. La Section des ressources humaines comprend 15 postes existants (1 P -4, 1 P -3, 6 agents du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national, 6 agents des Services généraux recrutés sur le plan national; et deux emplois de temporaire, à savoir un poste P -5 (dont la conversion en poste de permanent est proposé) et un poste de Volontaire des Nations Unies (qui sera transféré à la présente Section). Il est proposé de créer au total 9 postes dans la Section (voir tableau ci-dessous). Il est indiqué dans le document budgétaire que la Section des ressources humaines a été réorganisée pour cadrer avec le modèle de la Division du personnel des missions et qu'elle est actuellement renforcée pour tenir compte des responsabilités et des besoins de la MANUSOM, de l'AMISOM et du BANUS en

termes d'appui aux clients, la plupart des activités ayant été transférées au Centre de services régional d'Entebbe. D'après le Secrétaire général, on compte en moyenne un agent des ressources humaines pour 35 fonctionnaires des opérations de maintien de la paix, ce ratio étant de 55 au BANUS. Avec l'augmentation des effectifs proposés pour 2016/17, ce ratio sera ramené à 33 (voir A/70/773, par. 107 à 112).

Tableau 4
Nouveaux postes proposés pour la Section des ressources humaines

Nombre de changements proposés	*Classe*	*Lieu d'affectation*	*Postes dont la création est proposée*
1	P-4	Mogadiscio	Spécialiste des ressources humaines
2	P-3	Mombasa	Spécialiste des ressources humaines
1	Service mobile	Mogadiscio	Spécialiste des ressources humaines
1	Service mobile	Nairobi	Assistant (voyages)
1	Service mobile	Nairobi	Spécialiste des ressources humaines
2	Service mobile	Mombasa	Assistant chargé des ressources humaines
1	Service mobile	Mogadiscio	Assistant chargé des ressources humaines

47. **Le BANUS ayant étendu ses activités en Somalie, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition de deux postes de spécialiste des ressources humaines (1 P -4 et 1 agent du Service mobile) et d'un poste d'assistant chargé des ressources humaines (1 agent du Service mobile) à Mogadiscio. Toutefois, compte tenu de la mise en Service d'Umoja et des avantages et gains d'efficacité qui l'accompagnent, ainsi que du transfert de la plupart des fonctions administratives au Centre de services régional à Entebbe, le Comité recommande de ne pas approuver les six autres postes proposés pour la Section des ressources humaines. Les autres objets de dépense correspondants devraient être ajustés en conséquence.**

Section des achats

48. Il est proposé de transférer 22 postes du BANUS à la Section des achats (à transférer à la Section) [1 P -5, 2 P -4, 1 P -3, 1 P -2 (qu'il est proposé de reclasser à P -3), 7 agents du Service mobile, 4 administrateurs recrutés sur le plan national et 6 agents des Services généraux recrutés sur le plan national], et 1 emploi de temporaire P -3 (qu'il est proposé de transformer en poste permanent). Il est également proposé de créer cinq postes de fonctionnaire chargé des achats (2 P -4 et 3 P -3). On trouvera des informations relatives à la Section aux paragraphes 143 à 150 et au tableau 6 du document budgétaire. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition de reclassement de P -2 à P -3, la conversion de l'emploi de temporaire P -3 en poste et la création de 1 poste P -4 et de 2 postes P -3 de fonctionnaire chargé des achats. Toutefois, compte tenu des capacités existantes, des ressources demandées au titre des consultants et du rôle joué par le Bureau régional d'achat à Entebbe, le Comité se prononce contre la création de 1 poste P -4 et de 1 poste P -3 de spécialiste des achats. Les autres objets de dépense correspondants devraient être ajustés en conséquence.**

Retards de recrutement

49. Le Comité consultatif note que, dans sa lettre au Président du Conseil de sécurité concernant l'examen stratégique de la mission (voir S/2015/762, par. 32), le Secrétaire général a indiqué que le cadre administratif actuel, dans lequel il faut en moyenne 180 jours pour recruter du personnel présélectionné, limitait certes les risques pour ce qui était des procédures, mais compromettait l'exécution des mandats. Le Conseil de sécurité se félicite que le Secrétaire général envisage de rationaliser les procédures administratives et les procédures d'achat, y compris les recrutements au BANUS [voir résolution 2245 (2015) du Conseil de sécurité, par. 4]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que grâce à l'application sélective de mesures spéciales, le BANUS envisage de réduire les délais de recrutement, qui sont de 66 jours pour le recrutement de personnes présélectionnées. **Le Comité consultatif prend note des incohérences dans le nombre de jours pour le recrutement des personnes présélectionnées communiqué par le Secrétaire général, qui varie de 66 à 180 jours.**

50. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe 35, 37, 39, 40, 43, 45,47 et 48 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil, pour 2016/17.**

Chevauchement de fonctions entre Mogadiscio, Mombasa et Nairobi

51. Dans son précédent rapport, le Comité consultatif a noté qu'il y avait un chevauchement des fonctions dans les bureaux de la mission à Nairobi, Mombasa et Mogadiscio (voir A/69/839/Add.14, par. 28 et 29). Le Secrétaire général indique que l'UNSOA a procédé à un examen approfondi de ses activités et de son organisation dans le cadre de l'examen stratégique de 2015, y compris à une restructuration interne du BANUS pour le mettre en conformité avec la chaîne d'approvisionnement de l'ONU et les politiques de prestation de services dans le cadre des opérations de maintien de la paix (la phase pilote a été lancée en janvier 2016, la pleine application étant prévue le 1er juillet 2016). En outre, une évaluation globale des effectifs civils a également été menée. Ainsi, le BANUS est assuré qu'il a regroupé les fonctions autant que possible (voir A/70/773, p. 72). **Le Comité consultatif se félicite des mesures prises par le BANUS pour regrouper les fonctions lorsque cela était possible et recommande que le Secrétaire général soit invité à faire rapport sur les résultats de la mise en œuvre intégrale de la restructuration dans le projet de budget pour 2017/18, décrivant, en particulier, les structures et les fonctions des trois sites du BANUS.**

3. Dépenses opérationnelles

Montant alloué pour 2015/16	*Effectif proposé pour 2016/17*	*Variation*
341 937 500 dollars	371 592 100 dollars	29 654 600 dollars

52. Le montant prévu des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 s'élève à 371 592 100 dollars, soit une hausse de 29 654 600 dollars (8,7 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2015/16. On trouvera une analyse des variations à la section III du document budgétaire (voir

A/70/773, par. 229 à 238) et un résumé des hypothèses budgétaires connexes aux paragraphes 18 à 38 du document budgétaire.

53. Les augmentations proposées au titre des dépenses opérationnelles pour 2016/17 tiennent compte de l'augmentation des crédits demandés au titre a) des consultants (1,1 million de dollars, soit 53,8 %); b) des frais de voyage (481 000 dollars, soit 20 %); c) des installations et infrastructures (9 millions de dollars, soit 9,8 %); d) des transports terrestres (10,1 millions de dollars, soit 22,2 %); e) des transports aériens (12,1 millions de dollars, soit 19,5 %); et f) des fournitures, services et matériel divers (2,3 millions de dollars, soit 3,1 %). L'augmentation des prévisions de dépenses pour 2016/17 sont en partie compensées par la baisse des dépenses prévues au titre des transports maritimes ou fluviaux (882 800 dollars, soit 73,9 %) et des technologies de l'information (5,2 millions de dollars, soit 37,5 %) (A/70/773, p. 59).

Sous-traitance à des consultants, des vacataires et des entreprises privées

54. Le Secrétaire général indique que la stratégie à faible empreinte continuera d'être mise en œuvre grâce à un développement correspondant de la sous-traitance des services nécessaires. À partir d'une analyse des lacunes concernant les moyens permettant une plus grande efficacité de l'appui apporté à l'AMISOM et la MANUSOM, il est proposé que la réduction d'effectifs aille de pair avec le développement de la sous-traitance des services (voir A/70/773, ibid., par. 18).

55. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les coûts externalisés incluent les consultants, les vacataires et les entreprises privées (voir le tableau 5 ci-après). Le Comité a également été informé que le BANUS avait élaboré une stratégie pour la sous-traitance d'activités diverses (considérées comme des fonctions non essentielles), selon laquelle ces activités seraient menées dans un premier temps par des consultants avant d'être confiées à des entreprises privées dans les 18 à 24 mois.

Tableau 5
Services externalisés (en dollars des États-Unis)

Catégorie de l'externalisation	*Montant approuvé pour 2015/16*	*Montant proposé pour 2016/17*	*Variation*	
			Montant	*Pourcentage*
Consultants	1 980 500	3 045 200	1 064 700	53,80
Vacataires	182 880	957 000	774 120	423,30
Entreprises privées				
Informatique et communications	4 444 370	4 722 779	278 409	6,30
Services de gestion de projets	1 400 000	2 800 000	1 400 000	100,00
Manutention au sol et services aéroportuaires	2 403 360	2 403 360	–	–
Personnel médical de l'hôpital de niveau II du BANUS	2 439 420	2 494 908	55 488	2,30
Total partiel (Entreprises privées)	**10 485 535**	**12 421 047**	**1 935 512**	**18,50**
Total (Services externalisés)	**12 648 915**	**16 423 247**	**3 774 332**	**29,80**

56. Le Comité consultatif a demandé pourquoi il y avait une augmentation des ressources proposées du BANUS au titre du personnel civil (6,3 millions de dollars, soit 11,6 %) et des services sous-traités (voir tableau 5 ci-dessus). Il a été informé que cette augmentation s'expliquait principalement par le renforcement prévu des capacités du Bureau comme suite à l'examen stratégique effectué en 2015 et à l'adoption ultérieure de la résolution 2245 (2015) du Conseil de sécurité. L'augmentation a été proposée pour compléter les fonctions dans les zones non accessibles au personnel de l'ONU pour des raisons de sécurité et pour les fonctions non essentielles qui peuvent être exécutées par des consultants. Les membres du personnel continueront d'assurer les fonctions essentielles et de superviser les activités externalisées. Le Comité a également été informé que l'augmentation des ressources prévues pour les consultants, les sous-traitants et les fonctionnaires n'était pas due à des doublons et représentait ce dont le BANUS avait besoin pour être en mesure de s'acquitter de son mandat de manière efficace et efficiente. Le Comité a demandé et obtenu le détail des crédits demandés au titre des consultants chargés de tâches autres que la formation, prévus pour 2016/17, dont le montant s'élève à 2 942 700 dollars pour 36 consultants pendant un total de 204 mois (voir annexe II).

57. **Le Comité consultatif estime que le Secrétaire général aurait dû donner plus d'informations sur l'augmentation globale des ressources proposée pour le personnel civil, les consultants et les vacataires, notamment concernant leurs fonctions et les localités où ils exercent leurs activités. Compte tenu des effectifs supplémentaires proposés et existants dans le cadre de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que de la réduction des ressources nécessaires en raison des remboursements au titre du soutien logistique autonome, le Comité recommande que le montant des ressources au titre des consultants (2 942 700 dollars) soit réduit de 20 % (soit de 588 540 dollars).**

Voyages

58. Il est indiqué que la hausse des crédits demandés, qui s'élève à 481 000 dollars (20 %), s'explique principalement par les dépenses prévues au titre des déplacements des titulaires de postes de personnel civil qu'il est proposé de créer pour l'exercice 2016/17 (voir A/70/773, par. 230). Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que cette hausse tenait compte des besoins du BANUS, notamment : a) du fait qu'il fallait remplacer les fonctionnaires basés en Somalie durant leur congés de détente, octroyés toutes les quatre semaines, leurs congés annuels et leurs congés dans les foyers; b) de l'augmentation du nombre de voyages effectués en Somalie, dans les secteurs d'opération de l'AMISOM; c) des voyages effectués par les autres membres du personnel dans le cadre de leurs fonctions.

59. Le Comité consultatif constate, d'après les renseignements qui lui ont été communiqués comme suite à ses questions, que les crédits demandés au titre des voyages autres que pour la formation tenaient compte des ressources nécessaires pour financer le déplacement de membres du personnel à New York en vue de la présentation du budget annuel que devait lui faire le BANUS. **Le Comité consultatif recommande de ne pas inclure ces ressources dans les prévisions de dépenses aux fins de la présentation du budget. En outre, le Comité s'étant prononcé contre la création proposée de 25 postes au BANUS pour l'exercice 2016/17 (voir par. 50), il recommande de réduire de 50 % l'augmentation des**

dépenses prévues au titre des voyages, à 240 500 dollars au lieu de 481 000 dollars. Il rappelle que, depuis 2011, l'Assemblée générale a approuvé un certain nombre de mesures visant à tirer un meilleur parti des ressources consacrées aux voyages en avion.

60. Pour ce qui est de la règle de l'Organisation selon laquelle les billets doivent être achetés 16 jours à l'avance, le Comité consultatif constate que dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a noté que le taux de conformité de la mission était passé de 61 % en 2013/14 à 30 % en 2014/15 (voir A/70/5 (Vol. II), tableau II.9). En réponse à ses questions, il a été informé que le BANUS redoublerait d'efforts en vue de respecter cette règle, mais qu'il ne pensait pas en tirer de gain important puisque la date d'achat n'avait pas de grande influence sur le prix des billets pour les vols effectués dans la zone d'opérations. Il fallait aussi noter qu'au vu de la nature changeante des opérations menées par le BANUS et ses clients, il n'était pas souvent possible de déterminer les besoins en matière de voyage suffisamment à l'avance pour satisfaire à la règle d'achat anticipé. Le Comité a aussi été informé que la nouvelle structure organisationnelle et les ressources humaines supplémentaires proposées permettraient de réduire le nombre de voyages non planifiés. En outre, le BANUS s'attacherait à respecter strictement la règle des 16 jours pour les vols en dehors de la zone de mission et les voyages au titre de la formation, ce qui aurait pour conséquence d'augmenter son taux de conformité. **Le Comité consultatif encourage le BANUS à respecter la règle des 16 jours pour l'achat de billets.** Il a formulé d'autres observations sur la question dans son rapport sur les conclusions du Comité des Commissaires aux comptes relatives aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/803).

Formation

61. Le montant des crédits demandés au titre de la formation pour l'exercice 2016/17 s'élève à 1 039 400 dollars, dont 102 500 dollars pour les formateurs, 558 000 dollars pour les voyages et 378 900 dollars pour les honoraires, fournitures et services. Ces ressources permettront de financer la formation de 423 membres du personnel international, 345 membres du personnel national et 5 142 militaires et policiers, contre 314, 367 et 4 200, respectivement, pour l'exercice 2015/16 (voir A/70/773, par. 215 et 216 et le tableau correspondant). On trouvera une description des activités de formation au paragraphe 217 du document de présentation du budget.

62. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé du fait que la nouvelle structure du BANUS, qui a été établie conformément à la stratégie globale d'appui aux missions et qui prévoit la réorganisation des méthodes de travail en deux piliers (gestion de la chaîne d'approvisionnement, d'une part, et services, de l'autre), chapeautés par un pilier central sous la supervision du Directeur du Bureau, prendraient effet au 1er juillet 2016. La plupart des membres du personnel devraient sans doute être formés à ces nouvelles méthodes. Le Comité a appris que, comme le BANUS devait appuyer l'AMISOM et l'Armée nationale somalienne conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme (voir par. 36 et 37 du présent document), il importait que tous les fonctionnaires chargés d'apporter un appui direct comprennent bien ladite politique et reçoivent une formation permettant d'en garantir l'application. En outre, au vu de l'externalisation de certaines activités, il faudrait qu'un grand nombre de membres

du personnel se familiarisent avec les procédures de gestion des contrats et suivent une formation à ce sujet. Le BANUS prévoyait aussi d'organiser une formation commune, y compris de remise à niveau, destinée au personnel de tous les lieux d'affectation en vue de la mise en service d'Umoja Extension 1 (groupe 5) ainsi que des séances de formation à la déontologie et la discipline et à la sécurité et à la sûreté en mission. Dans ces conditions, les fonctionnaires participeraient probablement à au moins une activité de formation chacun au cours de l'exercice 2016/17.

Service de la lutte antimines

63. Des crédits d'un montant de 48,9 millions de dollars sont demandés pour l'exercice 2016/17 au titre du Service de la lutte antimines, qui continuera de faire partie intégrante du BANUS, dont il facilitera la mobilité ainsi que les activités d'information, de réconciliation et de renforcement des capacités. Le Conseil de sécurité ayant approuvé le concept stratégique des unités de soutien en vue de la sécurisation des itinéraires principaux d'approvisionnement, il faut accroître les capacités de gestion des risques liés aux engins explosifs (voir A/70/773, par. 29, 30, 218 et 219).

64. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que la catégorie budgétaire communément intitulée « déminage » correspondait davantage aux activités de « gestion des risques d'explosion ». Ces activités étaient conduites en application des résolutions du Conseil de sécurité, dans le cadre du dispositif d'appui logistique mis en place par le BANUS à l'intention de l'AMISOM, lequel comprenait un volet soutien (conduite d'opérations en présence d'engins explosifs improvisés) et un volet intervention (désamorçage des engins). Le Comité a aussi appris que les engins explosifs improvisés constituaient l'une des principales difficultés auxquelles l'AMISOM faisait face en Somalie. Le BANUS aidait cette dernière à détecter, éviter et détruire ce type d'engins et d'autres explosifs qui limitaient sa mobilité sur les itinéraires principaux d'approvisionnement ainsi que ses activités de patrouille, de ravitaillement par voie terrestre et de protection de son personnel et de ses infrastructures.

Projets de construction

65. Le Comité consultatif rappelle que les travaux de construction ont pris du retard au cours des exercices précédents (voir A/69/839/Add.14, par. 36 et 37). Après avoir demandé des précisions à ce sujet, il a été informé que le montant total des crédits approuvés pour l'exercice 2015/16 s'élevait à 18,7 millions de dollars, tandis que le montant total des crédits demandés pour l'exercice 2016/17 était de 22,1 millions de dollars. **Au vu des difficultés et des retards que le BANUS ne cesse d'enregistrer, le Comité consultatif estime encore en fois que le calendrier prévu n'est pas réaliste et recommande en conséquence de réduire de 10 % (2,24 millions de dollars) le montant total des ressources demandées au titre des services de construction pour l'exercice 2016/17.**

66. **Sous réserve des observations qu'il a formulées aux paragraphes 57, 59 et 65 du présent document, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver le montant des crédits demandés par le Secrétaire général au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2016/17.**

4. Questions diverses

Initiatives de protection de l'environnement et suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes

67. Le Comité des commissaires aux comptes a noté que certaines missions, dont le BANUS, ne disposaient pas de dispositif adéquat d'application de la politique de protection de l'environnement (voir A/70/5 (Vol. II), par. 229 à 231). Il estime que le Bureau devrait établir un plan en vue de la réalisation et de l'actualisation, dans tous ses sites, d'états des lieux de l'environnement et mettre au point un mécanisme efficace de suivi du respect des dispositions de la politique de protection de l'environnement (ibid., par. 232).

68. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a appris que le BANUS avait mis en place une politique et des directives de protection de l'environnement. Ce dernier était en passe de conclure un accord de prestation de services avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) en vue de la réalisation d'états des lieux environnementaux et d'études d'impact sur l'environnement des opérations qu'il menait à Mogadiscio et dans les centres de secteurs en Somalie. L'avantage de collaborer avec ONU-Habitat résidait dans ce que celui-ci pouvait accompagner le BANUS à long terme, tout au long des procédures de certification ISO 14004, et lui apporter un appui continu. Le Comité a aussi été informé que le BANUS mettait en œuvre une série de projets à effet rapide afin de réduire l'empreinte environnementale, y compris carbone, de ses activités dans la zone de mission, comme le remplacement de tous les systèmes d'éclairage conventionnels par des systèmes à LED, l'installation de dispositifs d'éclairage et de chauffage de l'eau à l'énergie solaire dans les camps, la création de miniréseaux électriques avec sources d'énergie synchronisées et la mise en place de systèmes de récupération des eaux de pluie et de recyclage des eaux usées. Au cours de l'exercice 2015/16, le BANUS s'attachait aussi à élargir son programme de gestion des déchets solides aux secteurs et assurait déjà le traitement de tous les déchets liquides, conformément à la politique de l'Organisation en la matière. **Le Comité consultatif salue les efforts déployés par le BANUS et ne doute pas que ce dernier continuera d'appliquer les dispositions de la résolution 69/307 de l'Assemblée générale.**

V. Conclusion

69. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement du BANUS d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie pour l'exercice allant du 1e juillet 2014 au 30 juin 2015 sont énoncées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/70/587). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé, d'un montant de 4 079 400 dollars, ainsi que les autres recettes et ajustements, d'un montant de 17 656 700 dollars, soient portés au crédit des États Membres.**

70. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement du BANUS pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 sont énoncées à la section IV du projet de budget (A/70/712). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 578 200 800 dollars aux fins du fonctionnement du BANUS pour l'exercice de**

12 mois allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat du BANUS.

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/587)
- Budget du Bureau d'appui de l'ONU Somalie pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/773)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 [A/70/5 (Vol. II)]
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : observations et recommandations sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/70/742)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 et projet de budget du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie pour l'exercice allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/839/Add.14)
- Résolutions 68/298 et 69/306 de l'Assemblée générale sur le financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité
- Résolutions 1863 (2009), 2093 (2013), 2102 (2013), 2124 (2013), 2232 (2015) et 2245 (2015) du Conseil de sécurité

Annexe I

Postes et emplois de temporaire qu'il est proposé de créer et emplois de temporaire qu'il est proposé de transformer en postes

Tableau 1
Postes et emplois de temporaire qu'il est proposé de créer pour 2016/17

Unité administrative	*Nombre de postes concernés*	*Classe*	*Lieu d'affectation*	*Poste ou emploi de temporaire qu'il est proposé de créer*
Équipe de collaborateurs directs du Sous-Secrétaire général	1	SSG	Mogadiscio	Sous-Secrétaire général
	1	P-5	Mogadiscio	Assistant spécial
	1	P-4	Mogadiscio	Administrateur de programmes (Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme)
	2	P-3	Mogadiscio	Spécialiste des droits de l'homme
	2	SM	Mogadiscio	Assistant administratif
Équipe déontologie et discipline	1	P-4	Mogadiscio	Spécialiste de la déontologie et de la discipline
	1	SM	Mogadiscio	Assistant administratif
	1	AN	Mogadiscio	Spécialiste de la déontologie et de la discipline
Groupe des relations et de la coordination avec l'extérieur	1	P-5	Addis-Abeba	Spécialiste de la déontologie et de la discipline
	1	P-4	Mogadiscio	Responsable des rapports
	1	P-3	Mogadiscio	Fonctionnaire du protocole
Équipe de collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission	1	P-3	Mogadiscio	Assistant spécial
Groupe de la sécurité aérienne	1	SM	Mogadiscio	Spécialiste de la sécurité aérienne
	1	GN	Mogadiscio	Assistant (sécurité aérienne)
Groupe du respect de la réglementation environnementale et de la santé et de la sécurité professionnelles	1	P-4	Mogadiscio	Spécialiste des questions d'environnement
	1	P-3	Mogadiscio	Spécialiste de la sécurité et de l'hygiène
	1	SM	Mogadiscio	Spécialiste des questions d'environnement
Groupe des affaires juridiques	1	P-3	Mogadiscio	Juriste
Groupe de l'informatique décisionnelle	1	P-4	Mogadiscio	Analyste de la gestion et des programmes
	1	P-3	Mogadiscio	Analyste de la gestion et des programmes
Section de la sûreté et de la sécurité	1	P-5	Mogadiscio	Chef du service de sécurité
	6	SM	Mogadiscio	Agent de protection rapprochée
	5	SM	Mogadiscio	Assistant à la sécurité
Groupe de la conformité	1	P-4	Mogadiscio	Spécialiste de la gestion des risques et du contrôle de conformité
	1	SM	Mogadiscio	Assistant aux commissions d'enquête et aux réclamations
Cellule de coordination de l'appui régional	1	P-4	Mogadiscio	Fonctionnaire d'administration
	1	P-3	Baidoa	Fonctionnaire d'administration
	1	P-3	Belet Weyne	Fonctionnaire d'administration

Unité administrative	*Nombre de postes concernés*	*Classe*	*Lieu d'affectation*	*Poste ou emploi de temporaire qu'il est proposé de créer*
	1	P-3	Kismaayo	Fonctionnaire d'administration
	1	SM	Garowe	Fonctionnaire d'administration
Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie	1	P-4	Mogadiscio	Conseiller du personnel
	1	AN	Mogadiscio	Conseiller du personnel
Équipe de collaborateurs directs du Directeur adjoint	1	SM	Mogadiscio	Assistant administratif
	1	SM	Mogadiscio	Fonctionnaire d'administration (liaison avec le Centre de services régional d'Entebbe)
	1	GN	Mogadiscio	Assistant administratif
Section des ressources humaines	1	P-4	Mogadiscio	Spécialiste des ressources humaines
	2	P-3	Mombasa	Spécialiste des ressources humaines
	1	SM	Mogadiscio	Spécialiste des ressources humaines
	1	SM	Nairobi	Assistant (voyages)
	1	SM	Nairobi	Assistant chargé des ressources humaines
	2	SM	Mombasa	Assistant chargé des ressources humaines
	1	SM	Mogadiscio	Assistant chargé des ressources humaines
Bureau du Chef du Centre d'appui à la mission	1	SM	Mogadiscio	Assistant administratif
Cellule de collecte et de transmission de l'information	1	P-3	Mogadiscio	Logisticien
Groupe de la planification	1	P□4	Mogadiscio	Logisticien
	1	P-3	Mogadiscio	Logisticien
Cellule de soutien à l'Armée nationale somalienne	1	SM	Mogadiscio	Assistant (soutien logistique)
	1	SM	Mogadiscio	Logisticien
Groupe des opérations	1	P-3	Mogadiscio	Logisticien
	1	SM	Mogadiscio	Assistant (soutien logistique)
Groupe du matériel appartenant aux contingents	1	P-4	Mogadiscio	Administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents
	1	SM	Baidoa	Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents
	1	SM	Kismaayo	Assistant chargé du matériel appartenant aux contingents
Bureau du Chef de la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement	1	D-1	Mombasa	Chef du Service de la gestion de la chaîne logistique
Section des acquisitions, de la planification et du suivi	1	P-5	Mombasa	Spécialiste de la planification des acquisitions
	1	SM	Mombasa	Spécialiste du contrôle et du suivi
Section des achats	2	P-4	Mombasa	Fonctionnaire chargé des achats
	3	P-3	Mombasa	Fonctionnaire chargé des achats
Section de la chaîne d'approvisionnement (marchandises)	1	P-5	Mombasa	Responsable principal de la chaîne d'approvisionnement
	2	P-4	Mombasa	Spécialiste de la chaîne d'approvisionnement
	1	P-3	Mombasa	Spécialiste de la gestion des achats par catégorie

Unité administrative	*Nombre de postes concernés*	*Classe*	*Lieu d'affectation*	*Poste ou emploi de temporaire qu'il est proposé de créer*
	1	P-3	Mombasa	Coordonnateur des procédures de réception
	3	AN	Mombasa	Spécialiste de la gestion des achats par catégorie
Section de la chaîne d'approvisionnement (services)	1	P-5	Mombasa	Responsable principal de la chaîne d'approvisionnement
	2	P-4	Mombasa	Spécialiste de la chaîne d'approvisionnement
	1	P-3	Mombasa	Spécialiste de la gestion des achats par catégorie
	1	AN	Mombasa	Spécialiste de la gestion des achats par catégorie
	1	GN	Mombasa	Assistant administratif
Section de l'entreposage et de la distribution intégrés (gestion centralisée des stocks)	1	P-4	Mogadiscio	Logisticien
	2	SM	Mombasa	Responsable de la gestion des biens
	1	SM	Baidoa	Assistant (gestion des biens)
	1	SM	Baledogle	Assistant (gestion des biens)
	1	SM	Belet Weyne	Assistant (gestion des biens)
	1	SM	Dhobley	Assistant (gestion des biens)
	1	SM	Johar	Assistant (gestion des biens)
	1	SM	Kismaayo	Assistant (gestion des biens)
	2	GN	Mogadiscio	Assistant administratif
Bureau du responsable des services	1	P-5	Mogadiscio	Directeur des opérations
	2	P-4	Mogadiscio	Directeur des opérations
	1	P-3	Mogadiscio	Directeur des opérations
Section des services de transport intégrés	1	P-5	Mogadiscio	Chef de la Section des services de transport intégrés
	1	P-3	Belet Weyne	Fonctionnaire chargé des opérations aériennes
	1	P-3	Kismaayo	Fonctionnaire chargé des opérations aériennes
	1	P-3	Mogadiscio	Fonctionnaire chargé des opérations aériennes
Section de la gestion des installations et de l'environnement	1	P-5	Mogadiscio	Chef des services de base vie
	1	P-4	Belet Weyne	Ingénieur
	1	P-3	Mogadiscio	Spécialiste des communications et de l'informatique
	1	P-3	Kismaayo	Ingénieur
	1	P-3	Baidoa	Administrateur chargé de l'approvisionnement
Section des services d'entretien des véhicules et des installations	1	P-5	Mogadiscio	Chef des services d'entretien
	1	P-4	Mogadiscio	Ingénieur électricien
	1	P-4	Mogadiscio	Ingénieur
	1	P-3	Mogadiscio	Ingénieur
	1	P-3	Kismaayo	Spécialiste des télécommunications
Section des services essentiels	1	P-4	Mogadiscio	Fonctionnaire chargé des carburants
	1	P-4	Kismaayo	Fonctionnaire chargé des rations
	1	P-3	Mogadiscio	Fonctionnaire chargé de la prévention des fraudes au carburant

Unité administrative	*Nombre de postes concernés*	*Classe*	*Lieu d'affectation*	*Poste ou emploi de temporaire qu'il est proposé de créer*
	1	P-3	Kismaayo	Fonctionnaire chargé des carburants
	1	P-3	Mogadiscio	Fonctionnaire chargé des rations
Section des services médicaux	1	P-4	Nairobi	Médecin
	1	P-3	Mogadiscio	Médecin
	1	VNU	Baidoa	Médecin
	1	VNU	Belet Weyne	Médecin
	1	VNU	Dussamareeb	Médecin
Section de la conception et de la mise en place des infrastructures	1	P-4	Baidoa	Spécialiste de la gestion des projets
	1	P-4	Kismaayo	Spécialiste de la gestion des projets
	1	P-4	Mogadiscio	Fonctionnaire chargé du contrôle de la qualité
	1	P-3	Mogadiscio	Fonctionnaire d'administration
	1	P-3	Kismaayo	ingénieur
	2	P-3	Baidoa	Logisticien de secteur
	1	P-3	Belet Weyne	Logisticien de secteur
	2	P-3	Kismaayo	Logisticien de secteur
	1	P-3	Kismaayo	Administrateur chargé de l'approvisionnement
Centre d'appui à la mission	6	PG		Personnel fourni par les gouvernements
Total	**144**			

Abréviations : SSG : sous-secrétaire général; SM : service mobile; PG : personnel fourni par les gouvernements; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; AN : administrateur recruté sur le plan national; VNU : Volontaire des Nations Unies.

Tableau 2
Emplois de temporaire qu'il est proposé de transformer en postes

Unité administrative	*Nombre de postes concernés*	*Classe*	*Lieu d'affectation*	*Description*
Équipe de collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission	1	P-4	Nairobi	Transformation en poste de fonctionnaire d'administration d'un emploi d'ingénieur des Opérations d'appui pour la Somalie/Génie
Section des ressources humaines	1	P-5	Mogadiscio	Transformation en poste permanent d'un emploi de chef de la Section des ressources humaines des Services de gestion stratégique/Section des ressources humaines
Section des achats	1	P-3	Mombasa	Transformation en poste permanent d'un emploi de fonctionnaire chargé des achats des Services de gestion stratégique/Section des achats
Total	**3**			

Annexe II

Consultants (hors formation) pour 2016/17

Section	*Domaine de compétence ou intitulé de poste*	*Nombre de consultants*	*Nombre de mois*	*Montant total (dollars des É.-U.)*	*Objectif*
Pilier Services	Contrôle des mouvements et opérations aériennes, réservation des transports de passagers, services logistiques externalisés	4	9	166 800	Les tâches principales consisteront à : a) Superviser les arrivées et départs de passagers et de marchandises aux aéroports; b) Procéder à la réservation des transports de passagers au bureau de Nairobi, en gérant le manifeste de marchandises et de passagers pour veiller à ce que les mouvements de personnel soient rigoureusement contrôlés et réduire au minimum les pratiques frauduleuses; c) Apporter un appui aux prestataires externes de services de logistique, gérer les contrats de manière professionnelle et transparente, vérifier les factures à régler, les dédouanements et les rapports d'exécution mensuels, et conseiller la direction
	Contrôle des mouvements, immigration, douane, transports et appui administratif	3	9	125 100	Le recours à des consultants est nécessaire pour compléter l'engagement pris en faveur du renforcement des capacités et de la viabilité des opérations en Somalie
	Opérations de contrôle des mouvements à l'appui des activités du Groupe de la planification et des transports et de la Station de service de vol	2	9	153 000	Les tâches consisteront à : a) Apporter un appui au Groupe de la planification et des transports en coordonnant les demandes de vols spéciaux, les demandes de transport de marchandises et les mouvements de personnel, en travaillant en coordination avec les différents secteurs, en faisant remonter des informations au bureau régional; b) Assurer le suivi quotidien des demandes de vol spéciaux et des mouvements de personnel, et fournir un appui à tous les membres du personnel du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie et de la Mission de l'Union africaine en Somalie
	Opérations générales de contrôle des mouvements	3	9	153 000	Les tâches consisteront à : a) Gérer les mouvements dans les centres stratégiques mis en place à Baidoa, Jowhar/Baledogle et Belet Weyne; b) Réaliser toutes les activités opérationnelles de contrôle des mouvements, fournir des services spécialisés plus cohérents à tous les clients, et assurer le mentorat de l'équipe de contrôle des mouvements de la Mission de l'Union africaine en Somalie

Section	*Domaine de compétence ou intitulé de poste*	*Nombre de consultants*	*Nombre de mois*	*Montant total (dollars des É.-U.)*	*Objectif*
Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement	Ingénieur électricien	1	12	108 000	Gestion des achats par catégorie (génie électrique)
	Sécurité	1	12	108 000	Gestion des achats par catégorie (sûreté et sécurité)
	Acheteur	1	12	108 000	Achats
	Architecte	3	12	324 000	Gestion des achats par catégorie (services de construction)
	Spécialiste de la gestion des installations	1	12	108 000	Gestion des achats par catégorie (services de base vie)
	Logistique	1	12	108 000	Gestion des achats par catégorie (gestion du contrat-cadre portant sur la fourniture de services logistiques
	Ingénieur en mécanique	1	12	108 000	Gestion des achats par catégorie (services d'entretien des installations et du matériel
	Achats	2	12	216 000	Achats
	Ingénieur en eau et assainissement	1	12	60 000	Gestion des achats par catégorie (eau, déchets, environnement)
	Ingénieur en mécanique	1	12	60 000	Gestion des achats par catégorie (pièces de rechange [installations et matériel])
	Pharmacien	1	12	60 000	Gestion des achats par catégorie (fournitures médicales)
Base d'appui de Mombasa	Administration	1	12	16 800	Aider à fournir un appui administratif et financier à environ 67 membres du personnel de la Base d'appui de Mombasa
Section des services de transport intégrés	Assistant aux opérations aériennes	5	12	480 000	Coordonner les activités de contrôle technique des opérations aériennes et assurer le suivi de tous les manifestes aériens
	Spécialiste des opérations aériennes	4	12	480 000	Veiller à ce que les opérations aériennes soient menées conformément aux ordres de mission aérienne, aux procédures opérationnelles permanentes, aux directives de l'ONU
Total		**36**	**204**	**2 942 700**	